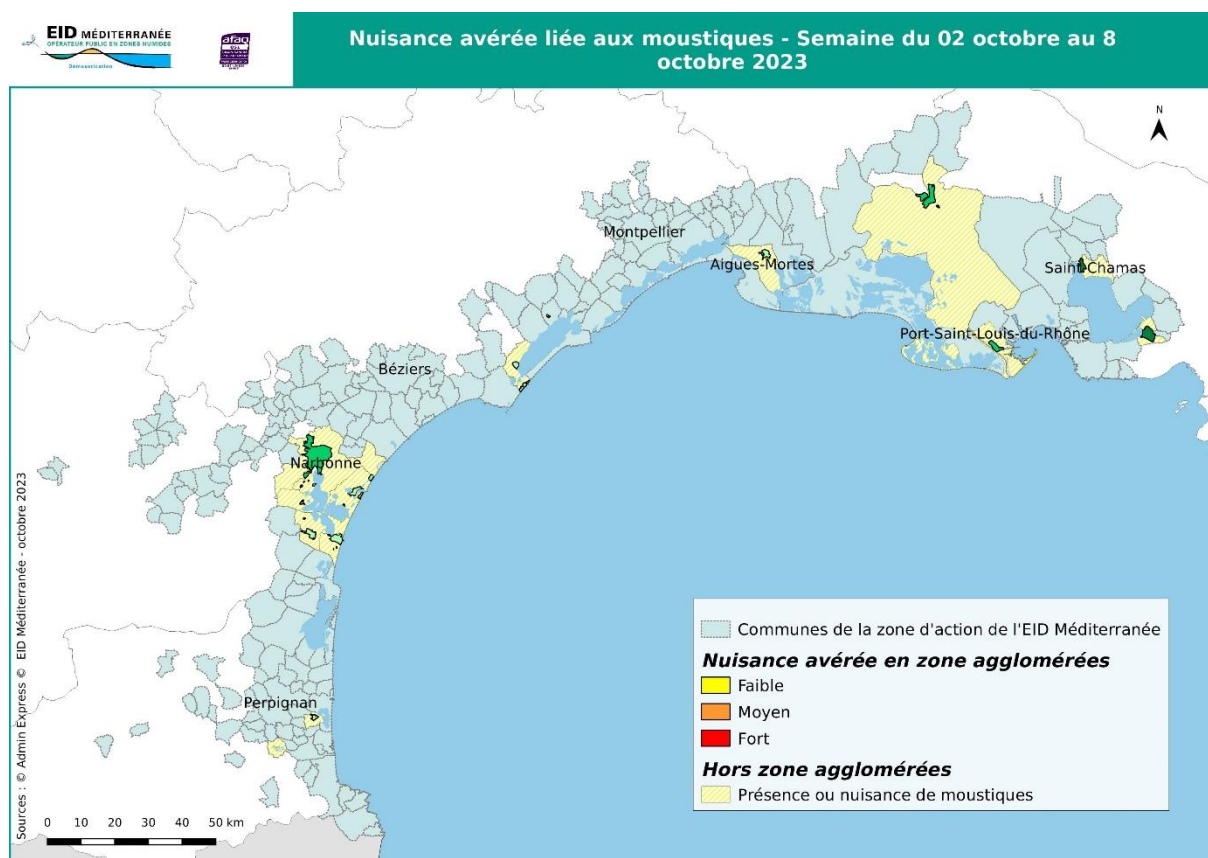


## BULLETIN OPÉRATIONNEL

### Bulletin « Moustiques » du 2 au 8 octobre 2023



#### Au cours de la semaine du 2 octobre 2023 :

Plus d'une semaine après les dernières émergences de moustiques « ruraux » adultes, globalement, le pic de nuisances résiduelles retombe. Même si des territoires sont encore concernés, le phénomène est davantage diffus dans l'espace.

En zones humides, 70 hectares ont été traités au sol. En cumul annuel, près de 18 000 hectares ont été traités en zones humides depuis le 1<sup>er</sup> janvier contre 25 350 ha en moyenne des 5 derniers exercices à la même date. 2023 sera, quoiqu'il arrive désormais, une année basse en termes de superficies traitées.

La nuisance liée aux moustiques-tigres (*Aedes albopictus*), en secteurs urbanisés, se maintient. Compte tenu de températures exceptionnelles, l'activité extérieure du *Culex pipiens* se poursuit et des traitements sur le domaine public sont mis en œuvre.

## À compter du 9 octobre 2023 :

Des nuisances résiduelles sont possibles, ces prochains jours, en zones urbanisées (moustique-tigre) et hors agglomérations, en fin de journée (*Aedes* issus de zones humides).

### Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : De fortes nuisances résiduelles dues aux *Aedes caspius* sont constatées à Marignane, Châteauneuf-les Martigues et Saint-Chamas. À Marignane et à Châteauneuf, on observe une nuisance assez forte à la tombée de la nuit. Dans la journée, le ressenti est moindre et varie selon les endroits. Ces nuisances résiduelles proviennent d'une succession de mises en eau, avec des assècs répétés et des conditions de traitements assez défavorables. En effet, l'efficacité des traitements a été pénalisée par la présence d'une croûte d'algue retenant pour partie la matière active. À Saint-Chamas (stade, port, poudrerie, quartier sud), une nuisance significative s'exprime à la tombée de la nuit (mais dans la journée, il n'y a que peu de nuisance). À l'embouchure du Grand-Rhône, on observe une nuisance d'intensité moyenne, le soir à Port-Saint-Louis-du-Rhône et sur certaines gîtes (Les Mauves à PSL et aux prairies de Paulet, à Salin-de-Giraud).

► **Gard** : La situation est inchangée : toujours quelques moustiques « ruraux » au sud du Grau-du-Roi et à la périphérie d'Aigues-Mortes, à la suite des forts coups de mer de mi-septembre. Le retour à la normale est en cours. La perspective semble favorable pour une assez longue période dégagee de nuisance significative.

► **Hérault** : Les nuisances résiduelles rurales sont plutôt en baisse. Néanmoins, selon les conditions météorologiques du moment, des moustiques adultes peuvent être ressentis, en fin de journée, dans les territoires proches de l'étang de Thau. En secteurs urbanisés, on observe encore des nuisances ponctuelles imputables au moustique-tigre *Aedes albopictus*.

► **Aude** : Les nuisances résiduelles liées aux *Aedes caspius* et aux *Aedes detritus* vont se prolonger ces prochains jours, qui devraient être cléments sur le plan météorologique. Néanmoins, l'intensité sera moindre en zones urbanisées, même si localement, en dehors des zones agglomérées, le ressenti pourra être encore significatif en fin de journée, comme à Narbonne (Mandirac, Montfort, Gleizes, stades...), Port-la-Nouvelle (Sainte-Lucie) et, à un degré moindre, Sigean et Gruissan. Le moustique-tigre reste toujours aussi actif, en ce beau début d'octobre, dans les zones agglomérées.

► **Pyrénées-Orientales** : On constate une baisse de la nuisance due aux *Aedes caspius* dans les communes de Salses-le-Château, de Torreilles et de Saint-Nazaire. Par contre, la nuisance due aux moustiques-tigres est présente dans l'ensemble des communes de la zone d'action : les températures élevées et l'absence de vent viennent amplifier cette nuisance.



## Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 09 octobre au 15 octobre 2023

